



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-061

Séance du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

25/05/2023

Date d'affichage

25/05/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette
M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme RICHIER Delphine

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES CONCERTS DE POCHE

Le Maire fait part à l'assemblée que l'association les Concerts de Poche propose d'organiser sur la commune, le 9 juin prochain, une action musicale comprenant :

- des ateliers spectacles au sein des établissements scolaires et/ou des structures sociales et/ou associatives
- un concert au foyer communal


Après avoir pris connaissance de la convention proposée par cette association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de cette convention dont le montant de la prestation s'élevant à 2 500 € qui sera versé sous forme de subvention, la gratuité du foyer communal, la logistique à charge de la commune
- Autorise le Maire à signer la convention dont un exemplaire demeure annexé à la présente
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,


Daniel ROUIT



La Secrétaire de séance,


Mireille DERYCKE